



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts P.B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 1/2 P. B., pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 330; chez les dames MAHOUX et de SARTOIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu Laensberg.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 mars. — L'état de M. Canning s'améliore rapidement par suite du vésicatoire qu'on lui a appliqué il y a quelques jours. Les docteurs Holland et Warren ont eu une consultation sur son état à midi et demi, et ont fait le rapport suivant: M. Canning a eu une bonne nuit et il va beaucoup mieux ce matin.

M^{de}. Hunu, mère du très honorable Georges Canning, est morte à Bath, samedi dernier, dans la 81^e. année de son âge.

S. M. a admis en audience particulière l'archevêque de Cantorbéry, M. le secrétaire Peel, le comte de Harrowby, le duc de Wellington et lord Bérésfort.

S. M. est partie pour Windsor au milieu des acclamations du peuple assemblé au dehors du palais.

Les renforts qu'on doit envoyer en Portugal consistent en quelques chevaux (ils ne montent pas à 50) avec les hommes nécessaires pour en avoir soin. (*Globe and traveller.*)

Le *Times* dans un long article sur le projet de la motion de sir Francis Burdett, fait remarquer que dans la minorité se trouvent avec l'auteur de la motion et M. Canning tout ce que la chambre compte d'hommes distingués pour l'éloquence, les talens et l'expérience, tandis que dans la majorité, à l'exception de M. Peel et du maître des rôles, on ne pourrait citer un seul homme de mérite ou réputé pour en avoir. Le *Times* termine cet article en disant de M. Canning: « S'il est bien pénétré de ce qu'il doit à son propre honneur et au bien de son pays, il faut qu'il choisisse promptement entre ces deux partis: commander dans le cabinet ou se retirer. »

FRANCE.

Paris, le 17 mars. — M. le président de la chambre des députés a remis hier entre les mains du roi le projet de loi sur la presse, adopté dans la séance du 12, le projet relatif à la traite des noirs, adopté dans la séance du 14.

Des lettres de Madrid, du 6 mars, nous sont parvenues; elles confirment le mouvement rétrograde de l'armée d'observation à 10 lieues en-deçà des frontières de Portugal. La désertion et le mécontentement des soldats n'en sont pas la seule cause; il faut y ajouter l'extrême difficulté de faire vivre un grand nombre de troupes dans un pays de montagnes, dénué de toutes ressources, lorsque la pénurie du trésor surtout rend impossibles les dépenses auxquelles donneraient lieu l'achat et le transport des vivres nécessaires. Le clergé lui-même paraît avoir suspendu ses secours depuis que le ministère se montre moins disposé à réconcilier son ardeur guerrière. En un mot, la plupart des lettres reçues d'Espagne par le dernier courrier s'accordent à présenter la réunion d'une armée sur les frontières du Portugal comme faisant pressentir des résultats tout-à-fait contraires à ceux que semblait en attendre le parti qui avait le plus fortement excité à cet appareil guerrier. (*Journ. du Comm.*)

L'*Indicateur* de Bordeaux donne les nouvelles suivantes, sous la date de Lisbonne, le 28 février:

Le marquis de Chaves s'est de nouveau fait proclamer roi de Portugal, à Chaves, sous le nom de Manuel II. Il tient actuellement sa cour à Villa-Réal; on ajoute qu'il est complètement fou. Voilà entre les mains de qui une partie de la nation portugaise place l'espoir d'un avenir sans nuages.

Les réfugiés espagnols en Portugal commencent à augmenter en nombre. Ceux qui sont propres à faire campagne viennent d'être pourvus de fusils; les habits d'uniforme leur seront délivrés aussitôt qu'ils seront arrivés de Londres, c'est à dire vers la fin du mois prochain.

Par la voie de Londres, on a les journaux de Lisbonne jusqu'au 3 mars; ils offrent peu d'intérêt. Les dernières nouvelles de l'armée du Nord portaient la date du 26 février. Le marquis d'Angeja se préparait à recommencer les hostilités après que ses troupes auraient pris un peu de repos. Il avait appris, par deux officiers partis de Chaves le 21, que la plus grande confusion y régnait parmi les insurgés. Les soldats refusaient d'exécuter les ordres de leurs chefs; ils demandaient la tête de Texeira et de Magessi, qui avaient pris la fuite.

Peut-être les généraux constitutionnels auront-ils profité de cette circonstance pour attaquer les rebelles; et ce serait alors

à la suite de cette attaque que Chaves serait rentré en Galice, comme l'annonce l'*Indicateur*; mais nous n'avons aucune information positive à cet égard.

TRIOMPHE DE M. CANNING.

Des lettres authentiques arrivées ce matin par voie extraordinaire, confirment que le roi d'Angleterre s'est rendu à Londres mercredi 14 de ce mois, dans l'après-midi; que le même jour, Sa Majesté a tenu conseil au palais de St. James pour les arrangemens ministériels, devenus urgens par suite de l'incurable maladie et de la démission de lord Liverpool; que la recomposition du cabinet a été arrêtée et convenue dans cette réunion, et que c'est M. Canning qui en a été entièrement chargé par le roi.

Cette importante nouvelle s'était aussitôt répandue dans Londres où elle a produit une vive satisfaction, et a été sans délai transmise à Paris, où elle vient de déconcerter presque autant de conjectures et de faux calculs, qu'elle avait déjoué d'intrigues dans quelques cercles de torys.

M. le président du conseil l'a reçue dès ce matin; mais il n'en a fait rien publier ce soir par son *Etoile*, sans doute de peur d'affliger trop promptement ceux qui déjà se réjouissaient ouvertement des prétendus dangers physiques et politiques de M. Canning. L'*Etoile* se borne à préparer à ce coup nos congrégations et les juntes de la Péninsule, en indiquant l'arrivée du roi à Londres.

Du reste, au départ des courriers extraordinaires de Londres, aucun détail précis n'y avait encore transpiré sur la nouvelle formation du conseil, ou plutôt sur les changemens personnels qui s'étaient opérés, on savait seulement, de la manière la plus positive, que M. Canning l'avait complètement emporté, qu'il était chef du ministère comme l'a été Pitt, et que c'était lui qui avait désigné ses collègues.

On ne peut tarder à connaître ces détails qui sont un véritable triomphe pour la cause de la civilisation.

On avait dit d'abord que, par égard pour la position de lord Liverpool, le ministère britannique ne serait définitivement reconstitué qu'après les fêtes des Pâques. Mais le désir de sa seigneurie elle-même, les nouvelles de la Péninsule, et le besoin d'arrêter dans leur source ces intrigues qui se multipliaient au dedans comme au dehors, ont accéléré une détermination nécessaire et attendue avec une vive impatience.

Il paraît que M. Peel, dont l'esprit de parti a beaucoup exagéré, parmi nous, la rivalité, reste dans le cabinet avec M. Canning. Cette concurrence n'eût pu être redoutable que durant la vie du duc d'York dont il possédait toute la confiance. Quel que soit le talent de M. Peel, il ne se fût point chargé de la direction du cabinet britannique en s'exposant à voir M. Canning passer sur les bancs de l'opposition, et il est douteux qu'aucun autre homme d'état, en Angleterre, eût osé braver un pareil danger. (*Courrier français.*)

PAYS-BAS.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS - GÉNÉRAUX.

Séance du 19 mars. — La séance est ouverte à onze heures et demie.

MM. les ministres des finances et de l'intérieur sont présents.

M. le président annonce diverses pétitions. Le Sr. de Haes, de La Haye demande à être admis à comparaître en personne devant la chambre pour motiver la nécessité d'une loi contre les blasphémateurs. (*On rit.*)

La discussion est ouverte sur le budget de 1827.

Le ministre de l'intérieur. Ayant reconnu par le rapport de la section centrale que les sections n'avaient pas été entièrement satisfaites des réponses du gouvernement aux observations qui concernent mon département, je me fais un devoir d'entrer dans quelques développemens ultérieurs sur ces points: le ministre dit qu'il ne s'agit point de travaux nouveaux, mais de l'amélioration et de la réparation de ceux qui existent, constructions dont la nécessité ne peut être contestée et qui deviennent de moment en moment plus urgentes. Ici le ministre entre dans plusieurs détails sur les travaux indispensables qu'il a proposés. On a demandé un plan, dit-il, mais ce plan tel qu'il est maintenant n'aurait offert que des niveaux qui n'auraient pas éclairé davantage la chambre. Incessamment lorsque la commission pour la dérivation des rivières aura achevé son travail on pourra présenter une carte où les bandes et les cours des déversoirs seront indiqués. Le ministre croit que la plus forte opposition à ces constructions

hydrauliques provient d'intérêts particuliers, mais il fait observer que l'intérêt particulier doit fléchir devant l'utilité générale; il ne doute pas qu'on ne se soumette sans répugnance à des mesures qui ne sont pas des sacrifices puisqu'on recevra des indemnités.

M. Goelens : Des dépenses au dessus de nos moyens, l'arbitraire dans la contribution personnelle, l'impôt mouture, l'admission de cet impôt, la rareté de la nouvelle monnaie dans les provinces méridionales, la concentration des anciennes espèces dans les provinces du nord, la dépréciation et la perte qu'on éprouve sur la monnaie française, l'administration inutile de la chasse, l'impôt du port d'armes contraire, selon l'honorable membre, au droit de propriété, la suppression des petites distilleries, sont les motifs par lesquels l'orateur justifie son vote négatif. Il propose ensuite de remplacer l'impôt mouture par des droits sur le sucre, sur le tabac, etc. Ce sera, dit-il en terminant, un jour de vive allégresse pour le royaume, un jour qui mettrait le comble à l'amour que la nation a voué à son souverain que celui où cette contribution arbitraire et injuste cessera d'exister.

M. de Sécus : Lors de l'emprunt de vingt millions pour les colonies, le gouvernement n'a recouru aux états-généraux qu'après que tous les autres moyens eurent été épuisés. L'orateur s'est défie de l'opération qui a été faite avec le syndicat parce qu'elle était obscure, et il craint fort que la détresse ne soit le résultat de tous les calculs et de tous les chiffres. Le syndicat n'a fourni que 18 millions 600 mille florins aux colonies; il a retenu devers lui 1 million 400 mille florins; maintenant il faut qu'il vide les mains, et l'on s'adresse aux états-généraux. C'est par des cents additionnels qu'on propose de les faire figurer dans le budget.

L'honorable membre ne voit pas, au sujet de cet emprunt, la possibilité d'un cautionnement; car pour qu'un cautionnement ait lieu, il faut un créancier, un débiteur et une caution, et ici il ne voit qu'un créancier et un débiteur; c'est la caisse d'amortissement, et par conséquent le royaume qui a prêté directement aux colonies. Il ne voit qu'un emploi des fonds de la nation pour une destination extraordinaire. Tous les sophismes viendront se briser contre ce principe. Ainsi l'orateur ne peut consentir à l'allocation de cette somme de 1,400,000 f.

L'orateur croit inutile de répéter ses raisonnemens des années précédentes sur la mouture, sur le réglemeut pour les régences des villes, sur les abus de la contribution personnelle; il espère que les états généraux prendront des mesures pour obtenir le redressement de ces griefs, mais en attendant il ne peut donner son assentiment au budget.

M. Collot d'Escury ne parlera pas du budget improuvé; il examinera si les dépenses portées au budget actuel sont justifiées... L'orateur voit de l'amélioration dans notre système financier, néanmoins on peut encore faire des économies. L'orateur examine les travaux hydrauliques dont on demande la réparation et l'amélioration; il les croit nécessaires; l'honorable membre entre ensuite dans des développemens étendus sur ces constructions et principalement sur celles qu'exige la Meuse.

L'orateur entretient aussi la chambre de quelques autres points de finances, de la contribution personnelle, des distilleries; il indique des moyens d'amélioration et termine en se réservant de déterminer son vote d'après la suite de la discussion.

Pendant le discours de cet orateur, nous apercevons dans la salle S. Ex. le ministre des affaires étrangères.

M. Fabry-Longrée : Nous ne saisissons que très-peu de mots de cet honorable député, il nous a paru qu'il avait récapitulé les charges qui pèsent sur la nation et exposé les inconvéniens de la garde communale. Cependant l'honorable membre a suspendu son vote.

M. Meulenaere ne prétend point revenir ni sur la mouture, ni sur la chasse, ni sur les autres sinecures, ni sur la contribution personnelle quoiqu'il n'ait pas changé d'opinion à cet égard, aujourd'hui il s'occupe principalement des distilleries, de leur décadence causée par le système actuel d'impôt, du préjudice que l'agriculture souffre de cette décadence. Le principal inconvénient de la législation sur cette matière, c'est la différence trop légère qui existe entre les droits d'importation et ceux de fabrication. Elle a fait diminuer la fabrication des deux tiers. Si la loi de 1822 subsiste encore quelque temps, seule elle anéantira nos distilleries au moins dans le midi.

L'honorable membre s'élève contre le régime des administrations des impôts, à la merci desquelles le contribuable aime mieux se mettre que plaider. Il prend ensuite occasion de la discussion solennelle du budget pour appeler la bienfaisance du gouvernement et de la nation sur la malheureuse ville d'Ostende; les secours qu'elle a reçus n'équivalent pas à un sixième de la perte... D'après le droit commun, le gouvernement devrait rembourser le dommage; mais l'orateur espère qu'on ne sera pas obligé d'invoquer la rigueur de ce principe... Votre attention, NN. et PP. SS., me prouve qu'une proposition en faveur de cette malheureuse ville serait accueillie. Puisse l'expression de vos sentimens parvenir jusqu'au trône.

M. Surmont de Volsberghe espère qu'avant la présentation du prochain budget, le gouvernement fera des propositions pour mettre fin aux plaintes de la nation. Il déplore la ruine des distilleries, récapitule et signale les vices de la loi de 1822. D'après les explications données par le ministre sur les travaux des rivières, il ne refusera point son vote à la somme portée à la première subdivision du budget, chapitre V, 1re section, art. 3. L'orateur prend texte de ces constructions hydrauliques pour communiquer à la chambre quelques observations sur le nouveau canal de Terneuse il s'y est formé un gouffre qui empêche la navigation, l'écluse de décharge n'est pas suffisante, une grande étendue de pays est inondée, une quantité immense de récoltes sera anéantie; il y a eu dans le travail une imperfection dont il faut se garder dans les ouvrages qu'on entreprendra aux rivières.

M. G. G. Clifford examine particulièrement le budget des dépenses; il analyse avec développement celles qui concernent la marine et les colonies; néanmoins en ce qui concerne l'emprunt, il est d'avis que puisqu'il a été voté, il faut en accepter toutes les conséquences. L'orateur critique aussi quelques branches d'impositions et principalement la contribution personnelle; en général il voudrait voir réduire les cents additionnels.

M. de Stassart dit que MM. les ministres ont un pinceau qui rembrunit ou embellit les objets suivant les circonstances; il n'approuve pas la dépense de 1,400,000 florins pour les colonies ni les opérations qu'on a faites avec le syndicat... Il blâme l'inégalité qui existe entre les provinces pour les dépenses relatives aux enfans trouvés; néanmoins il applaudit à la suppression des

cents additionnels sur la mouture et les imperfections qu'il trouve dans le budget ne sont pas assez importantes pour qu'il y refuse son assentiment.

M. Fockema examine les réponses du gouvernement aux observations des sections; toutes ne sont pas également complètes. Au surplus l'orateur estime qu'il existe des améliorations dans les diverses branches de l'administration; il compare les dépenses des années précédentes; il démontre la nécessité de l'emprunt en faveur des colonies et fait ressortir tous les avantages futurs qui en résulteront pour la mère patrie; la dépense de 1,400,000 florins est insignifiante considérée à côté de ces résultats; d'ailleurs ce n'est qu'une avance qui ne compromet en rien le trésor et qui sera infailliblement remboursée. Parmi les avantages qui découleront d'un meilleur système colonial, il montre de grands encouragemens pour l'industrie.

M. van de Casteele défend le budget; il en justifie successivement les recettes et les dépenses. Il s'étend sur l'amélioration de notre système financier. Il approuve les dernières opérations de la caisse d'amortissement qui a rendu de si grands services à l'état. Il parle des suites de la prospérité future de nos colonies, prospérité qu'elles et nous devons à l'emprunt.

Il est près de 4 heures, la séance est levée et la discussion est continuée à demain à 11 heures.

LIÈGE, LE 20 MARS.

On mande de Gand que les eaux des rivières et des canaux ne cessent de s'y accroître. Les environs de la ville présentent l'aspect d'une vaste mer; cette calamité s'étend sur plusieurs autres points de la province. Les pertes pour l'agriculture sont immenses. La navigation, le commerce et l'industrie souffrent également.

L'administration fait les plus grands efforts pour arrêter les progrès de l'inondation et parer aux maux qui en résultent. Les écluses de la province sont constamment ouvertes, et l'on manœuvre celles d'Ostende, de manière à jeter dans la mer la plus grande quantité possible des eaux intérieures.

Il est à regretter que la grande écluse de Terneuse, qui aurait été si utile dans de telles circonstances, n'ait pu être terminée pendant la dernière campagne.

— Voici, selon le récit de témoins oculaires, des détails exacts sur l'accident arrivé avant-hier à Engis, au courrier de Liège à Huy :

« Le cheval attelé à la malle et qui depuis plusieurs années fait le service, effrayé tout à coup par un tas de chaux qui se trouvait sur le bord de la route près d'Engis, fait un écart, se jette sur la droite et malgré tous les efforts du conducteur entraîne la voiture dans la Meuse. Le cocher trouve le moyen de sortir de la malle et de se jeter dans les flots, au risque d'y périr. Mais les deux voyageurs, un homme et sa femme, ne peuvent le suivre et se voyent entraînés au milieu de la rivière par le cheval qui s'était mis à la nage. Leur danger devenait imminent. Déjà l'on n'apercevait plus que le haut du soufflet du cabriolet, lorsque, attirés par les cris de détresse du conducteur et des voyageurs, les sieurs Deporter, brigadier, et Carlier, maréchaussée de la brigade d'Engis, se jettent à la Meuse et gagnent la nacelle à l'aide de laquelle les sieurs Servais Discrit et Martin Panaie se dirigeaient déjà vers la voiture. Leur courage et leur dévouement reçurent leur prix. Après les efforts les plus pénibles, ils parvinrent à retirer du cabriolet qu'ils avaient ouvert par le dessus les deux malheureux qui allaient y périr, et à les ramener sains et saufs sur le rivage. Rien n'a été perdu des dépêches et des effets. Un parapluie seul a été enporté par le courant. Le cheval est mort. »

— C'est pour nous un devoir agréable à remplir de faire connaître le nom des généreux citoyens qui dans la soirée de dimanche dernier ont fait preuve de tant de courage au moment où une barque chargée de six personnes a chaviré. Nous citerons particulièrement le Sr. *Flamesnelle*, qui se trouvait dans la barque, et MM. Lambert Delvaux et Pierre Joseph Dognée, qui au péril de leur vie, cherchèrent à sauver tous les naufragés. La seule victime de cet accident est la demoiselle Laurence De-coux. Elle avait à peine 18 ans. Nous venons d'apprendre qu'elle a retiré ce matin de la rivière le corps de cette jeune personne, à l'endroit même où elle avait disparu.

Tous les mercredis à la sortie du concert de la société d'Emulation, la rue des Sœurs de Hasques devient assez périlleuse pour les piétons; lorsque deux voitures se rencontrent dans cet étroit passage, ce n'est qu'avec un grand effort qu'elles se réfugient avec prestesse sur les marches des maisons, que l'on a le bonheur d'éviter le contact des roues. On éloignerait facilement ce danger, en forçant les voitures à prendre la file par la rue des Carmes, et à sortir par celle des Sœurs de Hasque.

Il existe à Anvers un usage que nous ferions fort bien d'adopter, pour éviter la confusion et la presse qui rendent si pénible pour nos dames la sortie de nos concerts. Un numéro d'ordre est remis aux personnes qui arrivent en voiture; un numéro semblable est donné au cocher; au moment de la sortie, un crieur annonce dans la salle le n^o. de chaque voiture qui se trouve à la porte: de cette manière on évite toute espèce d'embarras et de désordre, et chacun se retire sans avoir été froissé et exposé pendant un assez long-tems au froid ou à la pluie.

* * Le 3me. volume des œuvres complètes de sir Walter Scott, qui complète la première livraison de l'édition Lemarié, a paru depuis quelques jours. Ce volume est le dernier des *Puritains*, cette composition est brillante, si pleine de mouvement et d'intérêt, et que l'on s'accorde en général à placer immédiatement après *Ivanhoe*. Nous félicitons l'éditeur et les souscripteurs du soin avec lequel ce volume est imprimé; il mérite en tout point les éloges qui déjà ont été donnés aux deux premiers, lors de leur apparition. C'est en remplissant avec cette scrupuleuse exactitude les promesses qu'il a faites, que M. Lemarié assure le succès de son entreprise, et qu'elle lui vaudra à la fois honneur et profit.

DE LA RESERVE QU'ON NOUS REPROCHE
EN MATIÈRES RELIGIEUSES.

A propos d'une lettre insérée dans le *Journal de la province*, nous avons promis dernièrement de nous expliquer au sujet d'un reproche qui ne nous était pas adressé pour la première fois. Nous y aurions répondu depuis long-tems, si on n'avait affecté de mêler à ce reproche une injure que nous n'avons pas dessein de repousser, parce que nous nous devons à nous-mêmes de nous croire au-dessus d'une aussi indigne accusation. Lorsqu'on suppose une conduite intéressée à des hommes qui, d'exemple et de doctrine, ont prêché l'indépendance raisonnée dans un tems où l'on sait ce qu'était l'indépendance des journaux en Belgique; qui abordent sans crainte tous les moyens légitimes d'être utiles aux progrès de l'esprit public et de la civilisation de leur pays; lorsque, sans leur tenir compte, nous ne disons pas de leurs œuvres, mais de leurs intentions, on leur reproche avec légèreté de s'éloigner par intérêt d'une voie où tant de gens se précipitent par intérêt, n'ont-ils pas le droit d'en croire leur conscience et de se dire qu'ils méritaient d'être jugés avec plus d'égards et de justice?

Que veulent de nous nos censeurs? Ils demandent que nous nous attachions davantage à défendre le pouvoir et la nation, contre ce qu'ils appellent le *danger réel*, c'est-à-dire, l'influence jésuitique.

On le sait, nous n'aimons pas plus que d'autres l'influence jésuitique; mais certes nous ne pousserons pas l'exagération jusqu'à croire que le pouvoir n'ait pas assez contre elle de ses propres forces, ou que jamais chez nous il ait couru l'ombre d'un danger. Tel est l'effet de ces interminables déclamations des journaux contre les jésuites; ils grossissent aux yeux de la nation et du pouvoir l'importance de leurs adversaires, et créent des fantômes dont ils sont eux-mêmes effrayés.

Quant à la nation, nous croirions avoir beaucoup fait pour la défendre contre toutes les influences funestes qu'elle peut avoir à redouter, si nous avions atteint le but politique vers lequel tous nos efforts sont dirigés, celui d'obtenir des institutions garantissantes du pouvoir, de fortifier et d'éclairer l'esprit public du peuple.

Sans cesse on nous cite la France pour nous faire trembler à l'aspect du jésuitisme. Mais qui fait la force des jésuites en France? C'est le pouvoir auquel ils sont alliés. Et qui fait la force du pouvoir contre les droits de la nation? Le défaut de garanties et d'esprit public. Donnez à la France une bonne loi d'élections, aux électeurs assez d'esprit public pour voter suivant leur conscience, et vous verrez une chambre nationale; et le ministère devra bien se conformer à la majorité parlementaire appuyée de celle de la nation; et alors, isolés du pouvoir, que seront les jésuites?

Or, pareille alliance avec le pouvoir est elle à craindre chez nous, même dans l'avenir? Et le fût-elle, la question première ne serait-elle pas toujours, comme chez nos voisins, celle de l'esprit public et des garanties? Cet exemple n'est donc pas propre à nous faire abandonner le rôle que nous nous sommes prescrit; car, nous le répétons, en France les opinions religieuses sont pour peu de chose dans la question; tout est dans l'absence de garanties et surtout dans le défaut de développement du caractère politique de la nation.

Craint-on qu'en Belgique les jésuites ne triomphent par la nation, comme en France par le pouvoir. Eh! bien, n'est-ce pas comme ennemis des libertés, de la tolérance, de la civilisation qu'on les redoute? Apprenez donc d'abord à la nation à apprécier ses libertés, à aimer la tolérance et la civilisation, et vous n'aurez plus besoin de lui apprendre à haïr les jésuites, ou ils ne seront plus haïssables.

Si les jésuites réclamaient la dime ou demandaient directement l'anéantissement de l'industrie, seraient-ils à craindre? Non, parce que ce serait s'en prendre à des intérêts que tout le monde comprend trop bien pour ne pas les défendre. Faites donc comprendre de même les intérêts que vous voulez défendre contre le jésuitisme, et le danger aura disparu.

Ne semble-t-il pas, à entendre quelques écrivains, que la civilisation tout entière soit dans les opinions religieuses? Cette erreur est trop grossière pour qu'il ne suffise de la faire remarquer. Nous aussi nous désirons que le peuple raisonne, plus qu'il ne le fait, les idées qui touchent aux matières religieuses comme toutes celles qui importent au bonheur général. Mais que ce soit sur ce point unique qu'il faille entreprendre l'éducation du peuple; que ce soit là l'œuvre première ou même une œuvre possible pour nos journaux, nous le nions. En effet, n'est-ce pas méconnaître la marche de l'esprit humain, de vouloir que, franchissant tous les intervalles, l'opinion publique et s'éclaircisse subitement sur celles où le raisonnement est le plus difficile; où les hommes qu'il importe d'éclairer sont le plus portés à nier sa compétence; sur des matières au seul nom desquelles les passions s'enflamment et repoussent dès lors les lumières d'une raison impartiale. Sans doute les idées religieuses comme toutes les autres se ressentiront un jour des progrès généraux de la civilisation. Mais vouloir former la raison publique sur ce point si délicat, alors que pas une idée un peu générale n'est encore sentie par la masse; alors qu'elle apprécie encore si faiblement ses intérêts de nation, de province, de ville; alors que les lumières publiques sont si peu avancées que l'utilité des sciences les plus usuelles qui importent aux intérêts populaires de tous les instans est à peine soupçonnée, n'est-ce pas travailler au faite d'un édifice dont la base n'existe pas?

C'est faire plus, c'est empêcher qu'elle ne se construise. Car tel est le malheur des journaux qui ont pris les matières religieuses en prédilection. Non-seulement ils oublient tout ce qu'il y a d'important dans le reste de la civilisation, mais ils éloignent d'elle et des lumières de l'esprit public, qu'ils pourraient servir, une foule d'hommes qui craignent d'être inquiétés dans leurs opinions religieuses. Et, par là, est perdue la partie générale, et partant, la plus utile de leur influence; et pour la plupart ils sont réduits à ne s'adresser qu'à des lecteurs qui d'avance soient de leur avis.

Qu'ils s'efforcent au contraire de former l'opinion publique par où elle est le plus accessible au raisonnement; qu'ils fassent apprécier et raisonner au peuple ses droits et les garanties de ses droits; qu'ils l'attachent à la civilisation en lui montrant comment elle est liée à tous ses intérêts; qu'ils provoquent la création d'établissements utiles et stimulent les associations qui peuvent servir les lumières et l'esprit public; que peu-à-peu ils fassent comprendre à la nation l'admirable accord de toutes les doctrines de liberté, d'industrie, de vérité et de morale. Ainsi ils pourront sans obstacles agir utilement sur les masses. Ainsi ils pourront espérer des progrès généraux. Quand la raison publique en sera là, elle se passera bien du secours des journaux pour s'étendre plus loin. S'il est besoin qu'elle se porte ailleurs, ne craignez pas qu'elle s'en abstienne. Fortifiée sur des points aussi importants, il ne sera au pouvoir de personne d'empêcher qu'elle n'en embrasse d'autres.

Plût au ciel que depuis douze ans les journaux de Bruxelles et des autres provinces se fussent un peu plus sérieusement occupés de former l'esprit public, de réclamer des garanties pour la nation et de faire aimer la civilisation aux masses; nous en serions un peu plus loin aujourd'hui, et en fait d'anti-jésuitisme et en fait de toutes opinions politiques.

Depuis le siècle dernier, on s'est assez occupé en France des matières religieuses; et voyez ce qui arrive. Pourquoi? Nous l'avons dit: parce que la raison publique n'est pas assez formée pour lutter, non pas contre les jésuites, mais contre le pouvoir; parce que les élections sont mauvaises, et que l'esprit public, et, ce qui en est la conséquence, le courage politique y défailent.

En Angleterre, au 17^e. siècle, on avait beaucoup aussi discuté les opinions religieuses; les passions ne s'en étaient pas fait faute. Et cependant, depuis quand en Angleterre la raison pénètre-t-elle dans les rapports des diverses sectes entre elles? Depuis quand la tolérance religieuse s'introduit-elle dans les idées? Depuis quand les préventions passionnées du peuple contre les catholiques tombent-elles pour faire place à cette grande doctrine de la tolérance? Depuis que l'esprit public anglais s'est éclairé de fortes lumières en politique; depuis que l'instruction industrielle et scientifique commence à attacher la masse du peuple aux idées de la civilisation moderne. Autrefois, les meilleurs raisonnemens du monde en faveur des catholiques auraient échoué devant les passions populaires. Aujourd'hui, que l'opinion publique s'est formée sur d'autres points, les lumières se portent d'eux-mêmes où elles manquaient; et malgré toutes les craintes que peut faire concevoir la conduite des prétendus catholiques du continent, malgré les efforts des hommes intéressés ou passionnés; chaque année la cause de la tolérance religieuse devient plus populaire chez les Anglais; chaque année le fameux cri: *no popery*, (*point de papisme*), perd de l'effet qu'il produisait sur la nation (1).

Encore en mot. Les matières religieuses sont les seules en Belgique qui puissent enflammer les passions des partis. Des hommes qui ne voient que la France, où tout est passion aujourd'hui, pensent peut-être que cela n'est pas un mal. Ils ont tort. Si les haines de parti s'aggravaient en Belgique, ce serait au grand détriment des progrès de l'opinion publique, qui n'a besoin que de lumières, qui en général chez nous est exempte de passion, et dont, par cela même, quelque lents qu'ils puissent être, les progrès sont assurés. Déjà, en éveillant quelque animosité, les discussions religieuses ou politico-religieuses ont été nuisibles. Elles ont divisé des hommes qui pouvaient faire des progrès en commun; elles en ont éloigné de la civilisation; elles ont aussi fait perdre de vue à d'autres le but principal en politique: les garanties qu'on a droit de réclamer du pouvoir et l'esprit public qu'il faut former. Car c'est là que l'attention doit constamment se porter; dans l'état où sont nos garanties, c'est là que le *danger réel* se trouve, s'il existe quelque part.

(1) La décision récente de la chambre des communes, où 276 voix se sont prononcées contre les catholiques, et 272 en leur faveur, ne prouve rien contre ce que nous disons ici des progrès de la tolérance dans la nation anglaise. Les dernières élections ont suffisamment fait voir combien le cri de *no popery* a perdu de son effet populaire. Sir Robert Wilson, par exemple, a franchement déclaré au peuple que si on le réélisait il voterait pour les catholiques, et trois bruyans *hurras* ont salué la fin de son discours. D'autres tels que M. Brougham n'ont pas plus éludé la question et ils ont été réélus. A tout prendre d'ailleurs, les catholiques ont eu 272 voix pour eux dans la chambre des communes et en 1825, lorsque la motion de sir Francis Burdett fut adoptée, il n'y avait que 247 voix en leur faveur. A la vérité les opposans n'étaient que 231. Cette fois-ci ils ont été présents en plus grand nombre, parce qu'il s'agissait d'une lutte entre les deux partis du ministère. Or, celle qui est la plus favorable aux catholiques est aussi celle dont émane la loi sur les grains qui blesse l'intérêt des grands propriétaires et le vote de la majorité concerne tout autant l'importation des grains étrangers que la question des catholiques.

(Voir sur le peu d'effet du cri *no popery* la série des excellentes lettres sur les élections anglaises, insérées dans le *Globe* de l'année dernière. Ces lettres signées O., sont de M. Duvergier de Hauranne, fils.)

Pour nous, jusqu'à ce qu'on nous ait démontré notre erreur, nous persisterons dans la voie que nous avons résolu de suivre. S'il est une matière pour laquelle nous n'aurons jamais la même prédilection que d'autres journaux, nous n'entendons toutefois nous interdire la parole sur aucune de celles qui sont du domaine du publiciste, et nous continuerons à noter, comme nous l'avons fait jusqu'aujourd'hui, tous les faits importants, à les discuter même, si nous jugeons la discussion nécessaire ou utile. Le but vers lequel nos efforts sont dirigés, c'est d'obtenir des garanties pour les droits de la nation, de lui faire apprécier ses droits et ses garanties, de faire connaître et aimer au peuple les idées politiques, morales et scientifiques de la civilisation de notre époque. Si un jour ce but est atteint, ce qui peut se faire d'utile au-delà, se fera naturellement et par les progrès généraux de la raison. On ne doit pas nous dire que la voie que nous suivons est lente; nous croyons avoir montré que c'est la plus sûre, et même la plus courte. Au reste nous ne faisons pas un journal de circonstance qui soit pressé d'arriver à quelques résultats précoces. Appartenant à la génération qui est entrée dans la vie politique depuis quelques années, nous espérons le même avenir qu'elle, et c'est du temps seul que nous pouvons tout attendre.

Que nos lecteurs nous pardonnent de leur avoir un peu longuement parlé de nous; d'autres nous ont poussés sur ce terrain où nous ne faisons que nous défendre. Il était peut-être utile de donner ces explications une fois pour toutes; nous ne chercherons pas à y revenir. Dans tous les cas, si on nous interpelle encore à ce sujet, nous prévenons que jamais nous ne nous croirons obligés de nous mêler à une guerre d'injures.

COMMERCE.

Cours de la bourse de Paris du 17 mars. Rentes 5 p. 070, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 98 fr. 70 cent. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 00, jouiss. du 22 décembre, 69 fr. 15 c. Actions de la banque, 1985 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 52 070. Emprunt d'Haïti, 630.

BOURSE D'ANVERS du 19 mars.

FONDS PUB.	COURS.	CHANGES	A COURTS JOURS	A 2 MOIS	A 3 MOIS
P. B.		Amsterd.	118 010 p.	A	
Dette act.	51 1/4	Londres	12 02 1/2		
Différée		Paris	47 1/4	A 46 1/2 1/6	46 1/2 1/6 A
Obl. du S.		Francf	35 1/2 1/6	35 9/16	35 3/8
Est. S. C.	88 1/2 P	Hamb	34 7/8	34 1/2 1/6	35 3/8

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 19 MARS.

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen.	fl. 7 24 c.
Id. de seigle,	fl. 5 86 c.

ETAT CIVIL du 19 mars. — Naissances, 8 garç. 9 filles.

Mariage 1, savoir; Entre

Joseph Baillet, sans profession, rue Hors-Château, n. 248, et Josephine Henriette Alexis Thonon, sans profession, rue Mont St Martin, n. 469.

Décès: 2 hommes 5 femmes; savoir:

Jean Mathieu Sepulchre, âgé de 68 ans, cabarettier, faubourg Vivegnis, n. 268, époux de Marie Anne Botin.
Nicolas Gilles Joseph Querelle, âgé de 29 ans 7 mois et 1 jour, barbier, rue Hocheporte, n. 758, célibataire.
Catherine Joseph Dujardin, âgée de 87 ans, journalière, rue de la Syre, n. 137, veuve de Guillaume Rousseau.
Jeanne Joseph Petitjean, âgée de 76 ans, sans profession, rue de l'Étuve, n. 700.
Marie Agnès Postula, âgée de 72 ans 6 mois et 15 jours, titulaire, rue Béguinage St. Christophe, n. 226.
Marie Ida Pirnay, âgée de 52 ans 7 mois et 9 jours, cultivatrice, rue Longdoz, n. 235, épouse de Pierre Joseph Magnée.
Heloïse Joseph Drapier, âgée de 23 ans 2 mois et 12 jours, sans profession, rue Hors-Château, n. 438.

TEMPÉRATURE DU 20 MARS.

A 8 h. du mat., 2 d. au dessus 0; à 2 h. après midi, 5 d. au dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. Peret, fils, rue St. Ursule, à la Balance, vient de recevoir des cabillauds, rivets, flottes, raies, éperlans, etc. (131)

POISSONS de mer très frais, canards et sarcelles, au Moriane, rue du Stockis.

Clerbois Gilisen, aux trois harengs, derrière la maison-de-ville à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir des flottes, raies, élibottes, plaies, éperlans, solles, anchois nouveaux flandes d'hollande, aujourd'hui il recevra des cabillauds ainsi que des truites anglaises. Le tout à des prix très modérés. ()

() VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le vingt deux mars 1827, en la maison du sieur François Paschal Stassart, cultivateur, à Leins sur Geer, canton de Warremme, il y sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à onze heures du matin, des meubles et effets, consistant en grains non battus, chevaux, chariots, vaches, truies, cochons, nourris, brebis, agneaux, moutons, et tous les meubles meublants.

Le tout argent comptant.

Administration des contributions directes, droits d'entrée, de sortie et des accises.

Vente considérable de farine et 12 bouteilles eau de vie de grains.

Le samedi 24 mars 1827, à dix heures précises du matin, il sera vendu à l'entrepôt royal, rue Hors-Château à Liège, au comptant, une grande quantité de farine, en grande partie blutée, et douze bouteilles d'eau de vie de grains, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions lors à prélière. (366)

G. W. König, de Saxe, a l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il vient d'arriver en cette ville avec un grand assortiment de pipes à l'huile et à cire, de tout prix, des tuyaux et des pipes en porcelaine; il sait aussi bien arranger les pipes qui sont tarées. Son magasin est au Café de la Comédie. (367)

Les enfants de feu Henri Gathy sortant de la ferme d'Odeigne commune d'Ouffet, y feront vendre par le ministère de M. Dampierre, notaire, les 15 et 16 avril prochain le bétail et le mobilier de ladite ferme; aux conditions lors à prélière. (368)

Les soussignés syndics définitifs à la faillite du sieur Jacques Bénéit, ci-devant fabricant à St. Laurent, a Liège, feront vendre publiquement, audit lieu, le 9 avril prochain et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, le matériel de la fabrique de St. Laurent, consistant en quantité d'ustensiles de menuiserie, de forge, de serrurerie, deux soufflets presque neufs, trois étaux, deux enclumes, des établis de menuisier, un superbe tour à pointes avec poupée en fonte et outils pour tourner le fer; vingt-cinq métiers à tisser par mécaniques, fabriqués par M. de Bergue-Preaud et Co de Paris, et d'autres à la main, pour mousseline et calicot; peignes et lices propres au même usage, navettes, brosses, un grilloir, une machine à parer, un métier à étirer, des ourdissoirs, un tordoir, une presse, deux petites chaudières en cuivre, les outils d'une blanchisserie, cuves et cuvelles, un manège, environ deux mille livres de fer, une haute balance avec chaînes et poids; onze fenêtres neuves prêtes à placer, et des meubles tels que lits, chaises, poêles, etc. Le tout argent comptant.

Charles Bauwens de Cesve, fabricant à St. Servais, près de Namur.

P. D. J. Bouhy fils, avocat à Liège, rue devant la Magdelaine, n. 273, où le bureau est établi. (364)

() MAISON A MAESTRICHT. — Vente par suite de surenchère

La vaste et belle maison située à Maëstricht, rue Bois-le-Duc, n. 1303, en face du bassin du canal, sera exposée en vente sur la mise à prix de 5197 florins 50 cents P.-B. le jeudi 22 mars 1827 à onze heures du matin, devant M. le juge de paix du canton du nord de la ville de Maëstricht, en son bureau à l'hôtel-de-ville et par le ministère de M^e Richard notaire.

Toute personne solvable pourra concourir aux enchères et à l'adjudication définitive. S'adresser à Liège à M. Picard, rue des Mineurs, n. 39 ou à M^e Robert, avocat, place Ste-Clair et à Maëstricht, à M^e Simons, avoué.

A n. 519, rue des Mineurs, à Liège, semence d'oeillet 1^{ère} qualité, de même qu'une collection de plantes choisies, au n. 335, en Hayeneux, près Coronmeuse. (299)

A louer de suite ou à la St. Jean prochain, une belle et spacieuse maison, avec remise et écurie, et un ou deux jardins, ayant vue sur Avroy.

A louer de suite ou à la St. Jean prochain, un beau et grand jardin, avec maisonnette, ayant vue sur Avroy. S'adresser à Mr. Keppenne, notaire. (303)

On demande des demoiselles sachant travailler dans les modes. S'adresser au pied du Pont d'Isle n. 760. (368)

A louer dès à présent une maison avec jardin, bosquet, écuries, remises, en général toutes les aisances désirables; le tout entouré de murs; elle jouit en outre de la vue la plus belle sur le bassin de la Meuse, située aux portes de Huy. S'adresser rue Table de Pierre, n. 506, à Liège. (312)

A louer de suite une belle, grande et commode maison de campagne ayant écurie, remise, jardin, bosquet, étangs poissonneux, chasse, etc., située sur la Meuse, à deux lieues de Huy et de Warremme. Pour plus amples renseignements chez M. de Donnez de Pollogne, rue sur Meuse-à-l'Eau. (286)

Deux maisons de commerce, tenant l'une à l'autre, situées à Liège, rue de la Boucherie, cotées 873 et 874 à vendre, rendre ou à louer, ensemble ou séparément, pour la St. Jean prochain. S'adresser au n. 318, rue au Potay. (312)

On demande à louer, ou acquérir, une maison, propre à établir une fabrique, et y avoir un détail, au centre de la ville. S'adresser rue Souverain-Pont, n. 314.

On cherche une demoiselle sachant bien l'état de modiste; on lui donnera un fort appointement. S'adresser rue Basse-Sauvinière, n. 832. (316)

On désire louer un magasin situé au rez-de-chaussée, et une chambre à coucher, S'adresser au bureau de cette feuille. (321)